

Responsable d'équipes de surveillance et d'intervention

RNCP35120 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42802
Code(s) ROME	K2503, K1704, K2502
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	16/06/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Ecole des fusiliers-marins	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Responsable d'équipes de surveillance et d'intervention a pour mission d'assurer la sûreté et la protection des biens et des personnes, des installations et points sensibles (bases terrestres, aériennes, navales, de l'aéronautique navale, sous-marines, bâtiments et emprises militaires ou civiles) en France comme à l'étranger. Il exerce ses fonctions dans le cadre des missions de protection sécurité confiées à son unité, le cas échéant en temps de crise, voire de conflit. Il est responsable et coordinateur de toutes les patrouilles, actions de prévention et protection, interventions menées à partir du Centre de Coordination Tactique (CCT). Il est partie prenante des opérations de protection sécurité de points sensibles terrestres et maritimes. Il coordonne le dispositif visant à renforcer la protection des navires civils et / ou bâtiments militaires. Il assure la cohérence des dispositifs de surveillance et de protection mis en place, la coordination des interventions des différents acteurs présents sur le site (équipes de surveillance et de protection, gendarmerie maritime, pompiers, police et équipes de secours) afin que la mission soit remplie. Il garantit le respect de l'application des textes. Il participe également aux opérations de protection des intérêts de l'Etat (protection et lutte contre les trafics illicites, le terrorisme, les actes de piraterie) et du territoire national en renfort du dispositif de sécurité intérieure et de sécurité civile (Plans VIGIPIRATE, SENTINELLE).

ACTIVITÉS VISÉES

Le Responsable d'équipes de surveillance et d'intervention exerce les activités suivantes :

1. Protection de sites sensibles

- Conduire et superviser des actions de surveillance et de protection de sites sensibles à terre et/ou en mer
- Elaborer et faire évoluer un dispositif de protection sécurité d'un point sensible terrestre et/ou maritime en mobilisant des moyens aériens et /ou maritimes
- Développer les capacités opérationnelles individuelles et collectives du personnel dans le domaine de la protection

sécurité

2. Management opérationnel

- Organiser le fonctionnement courant de l'unité
- Garantir le suivi administratif du personnel

3. Gestion de matériel

- Gérer l'armement et les munitions (bon fonctionnement et disponibilité opérationnelle)
- Assister le chef de service dans les différentes tâches d'exploitation, de gestion et de suivi technique et comptable du matériel

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le Responsable d'équipes de surveillance et d'intervention est capable de :

1. Dans le domaine de la protection de sites sensibles

- Préparer et organiser la mission tactiquement et techniquement
- Commander la manœuvre de protection
- Commander tout type de manœuvre d'intervention liée à la surveillance et à la protection de sites sensibles à terre et /ou en mer
- Conseiller techniquement la hiérarchie dans le domaine de la protection sécurité.
- Organiser les entraînements du personnel
- Assurer la fonction de directeur de tir et maîtriser les règles d'emploi, de maniement et de gestion des armes et des munitions

2. Dans le domaine du management opérationnel

- Gérer et organiser les activités de l'unité
- Accueillir informer et guider le personnel nouvellement affecté dans l'unité
- Diriger le fonctionnement d'un bureau de service courant
- Assurer la supervision directe du personnel de l'unité
- Participer à l'instruction des affaires disciplinaires
- Conseiller et accompagner son personnel sur toute question relative à l'administration du personnel

3. Dans le domaine de la gestion de matériel

- Garantir le bon fonctionnement et la disponibilité opérationnelle des armes et des munitions
- Superviser la conformité de la gestion comptable et la disponibilité du matériel

Blocs de compétences

RNCP35120BC01 — Assurer la protection de sites sensibles

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer et organiser la mission tactiquement et techniquement.

Commander la manœuvre de protection.

Commander tout type de manœuvre d'intervention liée à la surveillance et à la protection sécurité de sites sensibles à terre et / ou en mer.

Conseiller techniquement la hiérarchie dans le domaine de la protection-sécurité.

Organiser les entraînements du personnel.

Assurer la fonction de directeur de tir et maîtriser les règles d'emploi, de maniement et de gestion des armes et des munitions.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par formation,

Evaluations écrites et orales, Mises en situation

Par VAE,

Après examen des livrets 1 et 2 et entretien avec les membres du jury.

RNCP35120BC02 — Diriger une opération

LISTE DE COMPÉTENCES

Gérer et organiser le déroulement des activités concourant au fonctionnement quotidien de l'unité.

Accueillir, informer et guider le personnel nouvellement affecté dans l'unité. Diriger le fonctionnement d'un bureau de service courant.

Assurer la supervision directe du personnel de l'unité.

Participer à l'instruction des affaires disciplinaires.

Conseiller et accompagner son personnel sur toute question relative à l'administration du personnel (formation, statut, carrière).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par formation,

Evaluations écrites et orales, Mises en situation

Par VAE,

Après examen des livrets 1 et 2 et entretien avec les membres du jury.

RNCP35120BC03 — Contrôler l'état et la disponibilité du matériel

LISTE DE COMPÉTENCES

Garantir le bon fonctionnement et la disponibilité opérationnelle des armes et des munitions.

Superviser la conformité de la gestion comptable et la disponibilité du matériel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par formation,

Evaluations écrites et orales, Mises en situation

Par VAE,

Après examen des livrets 1 et 2 et entretien avec les membres du jury.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Responsable d'équipes de surveillance et d'intervention exerce son emploi dans tout type d'unités chargées de la protection des installations et sites sensibles, en région, en métropole, en outre-mer ou en opérations extérieures. Au sein d'unités embarquées ou à terre, dans les diverses bases militaires, navales, aéronavales, dans un environnement civil, il concourt à la protection des navires civils et militaires, à la protection des installations militaires et des forces dédiées à la manœuvre aérienne. Il intervient en temps de paix comme en temps de crise.

Dans le secteur civil, le Responsable d'équipes de surveillance et d'intervention est employé au sein des très nombreuses entreprises privées, petites et moyennes structures, en charge de la surveillance de lieux privatifs (bureaux, magasins, parkings).

Les entreprises de sécurité privée emploient environ 150.000 personnes dans plus de 5.000 entreprises. C'est un secteur en expansion : d'ici 7 à 8 ans, près de 40.000 créations d'emploi sont prévues, au sein de petites et moyennes structures principalement.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Responsable de sécurité et surveillance
- Responsable sécurité de site
- Responsable de la sécurité
- Conseiller sécurité
- Manager en sécurité et sûreté

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour éviter toute dérive, l'activité « sécurité des personnes et des biens » est strictement encadrée par des textes, règlements et procédures :

1. L'activité privée de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes est soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur : - Loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité ; - Décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié relatif à l'aptitude professionnelle ; - Décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle ; - Arrêté du 19 juillet 2007 relatif à la reconnaissance aux militaires et fonctionnaires du ministère de la défense de l'aptitude professionnelle ; - Arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP (établissements recevant du public) et IGH (immeubles de grande hauteur).

Ce cadre prévoit "une obligation d'aptitude professionnelle préalable pour exercer le métier" pour les agents et dirigeants d'entreprises de sécurité privée.

L'aptitude professionnelle préalable à l'emploi peut être justifiée par la détention :

- Soit d'une certification professionnelle (CP) enregistrée au RNCP ;

- Soit d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) élaboré par la branche professionnelle de l'activité concernée et agréé par le ministre en charge de l'intérieur (CQP APS de la surveillance humaine) ;
 - Soit d'un titre reconnu par un Etat membre de l'union européenne.
2. Le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 précise les contenus devant être attestés par les CP ou CQP en termes de connaissances et de savoir-faire et précise que la demande d'enregistrement au RNCP est accompagnée de l'avis du ministère de l'intérieur.
 3. Le décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme.
 4. Les officiers et sous-officiers et certains fonctionnaires du ministère des Armées sont réputés justifier de l'aptitude professionnelle, sous réserve des conditions précisées en 2007 par ce ministère (diplômes, ancienneté de services et de fonctions).
 5. Encadrement sur le plan déontologique par la création de la carte professionnelle qui atteste des conditions de moralité et d'aptitude professionnelle. L'accès à l'emploi et à la formation est soumis à une demande d'autorisation provisoire (promesse d'embauche) ou préalable (entrée en formation) auprès de la préfecture permettant l'attribution, au vu du justificatif de son aptitude professionnelle, d'un n° de carte professionnelle.
 6. Unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1)".
 7. L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère des armées pour exercer cet emploi.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Président du jury :

- le commandant de l'école ou son représentant

Membres du jury :

- Le directeur de l'enseignement ou son représentant ;
- Le chef du département
- Le responsable de la formation
- L'instructeur principal du cours
- Les responsables « matières » concernés

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé soit de 5 membres, soit de 3 membres : Composition du jury de 5 membres

- Le président,

- 2 membres du collège « professionnel »,
- 2 membres du collège « formateur » Composition du jury de 3 membres
- Le président,
- 2 membres du collège « professionnel »,

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 16/06/2025

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP24835

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41637

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35120/>